

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévisse, Les Nonières

25 mai 2020, Conseil Municipal Election du Maire et des Adjointes

Le conseil se tient dans la salle des fêtes pour pouvoir respecter la nécessaire distanciation. Le public est limité à 15 personnes parmi lesquelles le sénateur Bernard Buis et la presse.

Le conseil municipal est pratiquement au complet :

Présents :

Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Michel CORREARD, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Jacques MALOD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Monique ORAND, Jean-Louis PETITDEMANGE, Frédéric SAUVET, Eric VANONI, Martine VINCENT

Absent :

Bernard RAVET est excusé et a donné procuration.

Eric Vanoni présente les conseillers et donne la parole à Jacques Malod, doyen d'âge, qui appelle les candidats à la fonction de Maire à se signaler. Eric Vanoni est le seul candidat.



Élection du Maire :

Résultat du vote : Eric Vanoni 18 voix, 1 bulletin blanc

Eric Vanoni remercie et prend la présidence.

Élection du Maire délégué de Treschenu-Creyers : Candidate Monique Orand

Résultat du vote : Monique Orand 17 voix, Sylvie Favier 1 voix, 1 bulletin blanc



Détermination du nombre d'adjoints :

Eric Vanoni propose qu'il y ait 5 adjoints. Vote à l'unanimité.

Élection du 1^{er} adjoint, candidate Monique Orand

Résultat du vote : Monique Orand 17 voix, Bernard Ravet 1 voix, 1 bulletin blanc

Élection du 2^e adjoint, candidate Martine Vincent

Résultat du vote : Martine Vincent 18 voix, 1 bulletin blanc

Élection du 3^e adjoint, candidat Jacques Malod

Résultat du vote : Jacques Malod 16 voix, Frédéric Sauvet 1 voix, Marielle Barnier 1 voix, 1 bulletin blanc

Élection du 4^e adjoint, candidat Jean-Louis Petitdemange

Résultat du vote : Jean-Louis Petitdemange 16 voix, Sylvie Favier 1 voix, Colette Moreau 1 voix, 1 bulletin blanc

Élection du 5^e adjoint, candidat Michel Corréard

Résultat du vote : Michel Corréard 14 voix, Bernard Ravet 1 voix, Huguette Maillefaud 1 voix, Colette Moreau 1 voix, Marielle Barnier 1 voix, 1 bulletin nul.

À l'issue des votes, le Maire Eric Vanoni donne lecture de la Charte de l'élu local qui met l'accent sur l'engagement des élus, leur probité et la recherche de l'intérêt général :

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou

indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un point d'urgence est abordé : le choix des entreprises pour l'aménagement de la salle de cantine et de la cuisine satellite attenante. Il n'était pas possible d'attendre la réunion de la commission d'appel d'offres. Grégory Bonniot concerné par ces travaux ne prend pas part au vote.

Après un court débat d'information, les choix proposés par l'architecte après étude des offres sont validés par le conseil.



2^e rang de gauche à droite : Philippe GUDIN Florent MARCEL Patrick BEGOUD Grégory BONNIOT
Jean-Louis PETITDEMANGE Michel CORREARD Eric VANONI Jacques MALOD Yolande CHAIX
Jean-Philippe GENIN Martine VINCENT Frédéric SAUVET — Bernard BUIS (sénateur)

1^{er} rang, assises, de gauche à droite

Marielle BARNIER Sylvie FAVIER Huguette MAILLEFAUD Monique ORAND Sylvette MARTIN Colette MOREAU

Un 8 mai 2020 confiné

Pour ce moment important qu'est la commémoration de la victoire et de la fin de la guerre en Europe en 1945, les élus, la gendarmerie, les pompiers et la population ont l'habitude de se retrouver. Cette année, pour cause de confinement sanitaire, la cérémonie s'est déroulée sans public. Le maire Eric Vanoni, accompagné de Christiane Puech, adjointe, et de 2 conseillers a prononcé un discours devant une place vide et demandé une minute de silence, avant le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

Seuls 2 passants se sont arrêtés le temps de cette cérémonie à l'ambiance si particulière à cause de l'épidémie en cours.

Aux Nonières, une coupe de fleurs a été déposée au monument aux morts.

Le monument aux morts de Menée est fleuri naturellement par une pivoine et un rosier.



Discours d'Eric Vanoni

Cette année, le 8 mai restera marqué comme une commémoration toute particulière.

Commémorer pour un pays, c'est se souvenir de moments-clés de son histoire et d'en faire des symboles pour construire une mémoire partagée qui donne du sens à notre République.

Ces dates, par delà leur valeur historique, sont souvent liées à des luttes pour la défense de la Patrie, pour laquelle nos concitoyens ont payé de leur vie un lourd tribut. La longue liste gravée sur les monuments aux morts de nos communes en est la preuve

Commémorer, c'est inscrire une date dans un agenda, c'est montrer l'importance de cette date, c'est envoyer un signal fort en décidant que cette journée sera fériée. Ce dernier choix permet à nos concitoyens de fêter cette journée de manière collective en se rassemblant autour du monument aux morts.

Pour 2020, cette tradition est suspendue puisque nous sommes en état d'urgence sanitaire. À crise sans précédent, dispositif inédit ! Face à l'épidémie de la Covid-19 qui perdure en France, le gouvernement a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire le mardi 24 mars, pour une durée de 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 24 juillet 2020. Dans ce contexte et en respect de la loi, je



déposerai une gerbe au monument aux morts accompagné de mon adjointe et de quelques élus.

Le Président de la République a évoqué une situation de guerre. Et en ce 8 mai 2020, je ne parlerai pas de la dernière guerre mondiale, je ne reviendrai pas sur l'histoire du 8 mai 1945, mais j'ai envie de vous parler de ce que nous vivons aujourd'hui : une guerre contre un ennemi invisible, une guerre qui n'a pas de front,

qui dépasse les frontières. Une guerre qui frappe même dans nos contrées les plus reculées comme le Diois et même dans notre commune.

Pour commencer, j'ai une pensée pour ceux qui sont touchés par cette pandémie en France, avec actuellement plus de 125 décès dans la Drôme. Je pense en particulier à la famille de René Brugier, figure du Diois surnommée "l'enclume", qui a succombé à ce mal. Il était notre maître de cérémonie et l'un des musiciens qui accompagnaient nos trois commémorations annuelles ici au monument aux morts. Depuis deux ans, il participait à la rentrée scolaire en musique pour le plus grand plaisir des enfants et des familles. En lui rendant cet hommage, j'ai aussi une pensée pour ses deux compères musiciens Jean-Pierre Pellini et Serge Baude.

Comme tous les ans, nous allons observer une minute de silence :

- faire silence pour honorer ceux, qui, en tant que militaires français de métropole ou membres des troupes alliées, ont donné leur vie pour que la

France, l'Europe et une partie du monde retrouvent la liberté,

- faire silence pour ne pas oublier ceux qui ont perdu leur vie dans la Résistance,

- faire silence pour les victimes innocentes de la barbarie nazi,

- faire silence pour les victimes civiles de ce conflit.

Et ce silence résonnera tout particulièrement cette année car nous nous recueillerons aussi pour nos concitoyens victimes de la pandémie.

Merci pour ce moment de recueillement, nos cérémonies sont toujours aussi un moment où nous rendons hommage :

- aux gendarmes, aux forces de l'ordre et à nos militaires qui, en plus de leurs missions habituelles en opération hors de nos frontières pour le maintien de la paix ou la lutte contre le terrorisme, sont mobilisés dans les mesures prises pour lutter contre la pandémie.

- aux pompiers aussi mobilisés pour porter secours à nos concitoyens

- à tout le personnel soignant et aidant : on a pu mesurer l'engagement de nos infirmiers et infirmières, de nos médecins, de notre pharmacien et de tout le personnel des hôpitaux de Die et de Valence.

Si certains sortent tout les soirs à 20 heures pour les applaudir, j'aimerais que mes paroles soient l'expression de la gratitude des Châtillonnais à leur égard.

J'exprime de la reconnaissance à tous ceux qui ont continué à apporter leur contribution vitale au fonctionnement du pays en mode confiné : les employés municipaux, les agents des services publics, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les

enseignants, les télé-travailleurs. J'aimerais aussi saluer l'implication de nombre d'entre nous qui, dans cette période complexe, ont su, tout en respectant les consignes, tendre la main vers l'autre, vers le voisin, vers les personnes malades ou âgées et qui ont inventé des formes de solidarité adaptées. Le mot fraternité est bien vivant dans la devise de notre République.

Que ces quelques paroles soient porteuses d'un message citoyen optimiste pour que nous réussissions le déconfinement dans le respect des consignes, pour que nous reprenions une vie normale et que notre Châtillon retrouve son dynamisme. Nous n'entendrons pas aujourd'hui ni l'hymne "mon beau Châtillon" ni La Marseillaise ; mais ces deux chants d'espoir résonneront dans nos cœurs, comme il se doit, et nous conforteront dans notre unité pour faire face à ces moments difficiles.

Vive Châtillon

Vive la France



Annnonce : Marché d'été

le **Dimanche 28 juin**

de 8h à 17h

Organisé par Art'Star



**Place des écoles :
Un beau massif mis en place
par Fleurs et Fontaines !**

Réouverture de l'école le 14 mai 2020

Après une longue période de confinement, une partie des enfants a pu reprendre le chemin de l'école. Avant de rentrer, il faut faire la queue en gardant les distances ; le marquage au sol est une bonne indication. Une fois à l'intérieur, la salle de classe a bien changé avec de bonnes distances entre les tables et des enseignants masqués. Les effectifs sont répartis en 2 groupes qui alternent les jours de classe : c'est l'école à mi-temps !

Ce n'est donc pas un vrai retour, mais après une longue période à la maison, les enfants sont ravis de retrouver le contact avec l'école. En attendant la



prochaine rentrée scolaire et que cette période un peu difficile se soit transformée en souvenir.



Un marché exemplaire !

Depuis le 11 mai et la première phase du déconfinement, il a fallu organiser le marché pour accueillir plus de monde dans de bonnes conditions.

Les visiteurs le vendredi 15 mai ont ainsi découvert un marché à sens unique, avec à l'entrée une borne pour se laver les mains. Le dispositif

a été apprécié par tous. Les marchands de produits à consommer sans cuisson portent un masque. Donnons une mention à Marius, qui a disposé une séparation pour que les clients ne touchent pas les légumes et fruits ; c'est son aide qui fait l'intermédiaire.

En sortie les clients sont priés de se laver les mains un seconde fois à une borne. Ce jour là nous avons compté 160 personnes.

Le 22 mai avec le pont de l'ascension (257 entrées) et le 29 mai (205 entrées) le même dispositif a été reconduit et a toujours reçu le meilleur accueil des visiteurs du marché.



Report du Festival Arts et Vigne

L'Association Châtillon Arts et Vigne vous informe que, face aux nombreuses incertitudes qui pèsent sur les consignes sanitaires pour l'organisation de manifestations publiques durant l'été 2020, **la Foire aux Greniers du mois de juillet est annulée et le 26^e festival Châtillon Arts et vignes, initialement prévu du 2 août 2020 au 9 août 2020 est reporté en 2021.**

Pour nous il ne s'agit pas d'annulation mais de report ; l'édition 2021 reprendra la programmation prévue en 2020.

En particulier cela permettra aux artistes sélectionnés pour 2020, tant pour le village galerie que pour les animations musicales, d'être présents autant que possible pour le Festival 2021. Ce choix n'a pas été simple à faire, et nous espérons que tous

ceux qui avaient fait confiance au festival 2020 reporteront leur aide et leur soutien à notre édition 2021.

L'association reste mobilisée afin que, dès les consignes sanitaires connues pour la première quinzaine d'août, nous puissions assurer quelques animations modestes durant la période estivale. Nous ferons alors appel à toutes les bonnes volontés pour garder à notre village son caractère festif et sa tradition d'allier patrimoine, arts, culture et viticulture.

Nous espérons que ce contre-temps renforcera la cohésion des bénévoles au sein de l'association, les liens du Festival avec ses partenaires et nous permettra de concevoir une cuvée d'exception pour 2021.

Bernard Ravet, Président

Informations municipales :

Inscription à l'école pour l'année scolaire 2020-2021

Les parents sont invités à venir inscrire leur enfant à la mairie : munissez vous du livret de famille. La mairie est ouverte du lundi au vendredi le matin de 9h à 12h.

Bibliothèque municipale :

Le 17 mai, la bibliothèque municipale a réouvert 3 jours par semaine :

mardi de 16h à 18h, vendredi et dimanche de 10h30 à 12h

Les visiteurs doivent apporter leur masque et respecter les consignes sanitaires habituelles.

Les lecteurs ont ainsi pu renouveler leurs livres.

En raison des travaux prévus dans le bâtiment de la mairie, la bibliothèque va déménager pour un nouveau local, 3 rue du Reclus. Ce déménagement va nécessiter quelques jours de fermeture, pendant le mois de juin. Des affiches dans le village en préciseront la date et les adhérents de la bibliothèque qui ont fourni une adresse mail seront avisés directement.

Les enfants de l'école ne viendront pas à la bibliothèque avant la fin de l'année. *Merci aux parents de veiller à ce que les livres qu'ils avaient empruntés soient rapportés à l'école.*

Pour recevoir l'Echo

1) Pour recevoir l'Echo par mail : Il suffit d'envoyer un message vide à l'adresse suivante :
abonnement-echo-suscribe@mairie-chatillonendiois.fr

Vous serez alors abonné automatiquement et pourrez vous désabonner tout aussi automatiquement.

2) Téléchargement ou lecture à partir du site web de la Mairie : <http://www.mairie-chatillonendiois.fr>
Aller sur le menu "Informations municipales", puis sur "Echo de Châtillon" ou cliquez sur la vignette qui est à droite de l'écran.

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD